

Des projets pour la classe

Écoles fleuries

DOMAINES : environnement, sciences, production d'écrits

Le concours des écoles fleuries est organisé par les Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) et l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), avec le soutien du Ministère de l'Education Nationale. Il s'agit d'un projet d'apprentissage par le jardinage et d'éducation au développement durable.

Les inscriptions sont prises auprès de l'OCCE 06 au cours du premier trimestre.

L'objet : L'action est destinée à valoriser les activités de fleurissement et de jardinage à l'intérieur ou à l'extérieur des écoles ou des collèges, à condition qu'elles soient réalisées essentiellement par les élèves. Cette activité d'apprentissage interdisciplinaire favorise l'acquisition, par les élèves, de connaissances et de compétences dans des domaines artistiques, scientifiques, civiques et sociaux.

Public. — Toutes les écoles et tous les établissements de l'enseignement public de la maternelle au collège.

Conditions.

- * respecter le cahier des charges pour une évaluation équitable ;
- * développer une démarche coopérative qui valorise la participation du plus grand nombre, l'autonomie et la responsabilité à travers un projet interdisciplinaire ;
- * accueillir les membres de la commission départementale chargée d'évaluer les travaux.

Compte rendu. — Le projet donne lieu à la rédaction d'un dossier servant de compte rendu des travaux, qui sera communiqué au jury. Les photographies incluses dans le corps du dossier sont indispensables à l'appréciation des résultats : elles font apparaître l'aspect de l'école ou de l'établissement avant, pendant et après le projet. Un CD-ROM ou DVD illustrant le déroulement de l'activité, d'une durée de 5 min maximum, pourra être joint au dossier.

Mois de mai : une délégation des DDEN (délégués départementaux de l'éducation nationale) se rend dans les écoles engagées pour observer et renseigner les critères d'appréciation.

Mois de juin : un jury comprenant des responsables de l'OCCE, des DDEN et des directeurs ou directrices d'école se réunit pour décerner les prix départementaux dans les différentes catégories prévues. À cette occasion sont choisis les dossiers envoyés à Paris pour concourir au prix national.

Contact/infos: 04.93.80.99.52
ad06@occe.coop
www.occe06.com